

À une séance spéciale du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le mercredi  
**2<sup>e</sup> jour d'octobre deux mille treize**, à 18 h 45, à laquelle sont présents :

Monsieur Pierre Beaulieu, maire

Madame Lise Desrosiers, conseillère

Monsieur Jean-Guy Cadieux,  
Monsieur Pierre La Salle,  
Monsieur François Leblanc,  
Monsieur Jean-Luc Leblanc,  
Monsieur Claude Mercier, conseillers

Formant quorum sous la présidence du maire.

Josée Favreau, directrice générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

---

En vertu de l'article 156 du Code municipal, les membres du conseil municipal étant tous présents, renoncent par écrit à l'avis de convocation en signant le registre de renonciation de la présente séance spéciale et consentent à prendre en considération les affaires suivantes :

1. Renonciation à l'avis de convocation.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Financement du règlement d'emprunt numéro 249-2013. (2 résolutions).
4. Paiement de facture de René Gaudet et Fils inc. – Affleck de la Riva.
5. Période de questions.
6. Varia.
7. Levée de la séance.

### **Renonciation à l'avis de convocation**

La séance spéciale débute à 18 h 45 par la signature du registre de renonciation à l'avis de convocation.

Résolution n° 273-2013

### **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que l'ordre du jour soit adopté.

### **ADMINISTRATION**

Résolution n° 274-2013

***Financement par billets***

***Règlement numéro 249-2013***

**No du financement 18**

Il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la Municipalité de Saint-Jacques accepte l'offre qui lui est faite de la FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt du 9 octobre 2013, au montant de 175 000 \$, par billet, en vertu du règlement numéro 249-2013, au prix de 98,002 échéant en série cinq (5) ans comme suit;

4 700 \$	2,00 %	9 octobre 2014
4 900 \$	2,20 %	9 octobre 2015
5 100 \$	2,50 %	9 octobre 2016
5 100 \$	2,75 %	9 octobre 2017
155 200 \$	3,05 %	9 octobre 2018

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

Résolution n° 275-2013

**Financement du règlement d'emprunt n° 249-2013**

ATTENDU QUE conformément au règlement d'emprunt numéro 249-2013, la Municipalité de Saint-Jacques souhaite emprunter par billets un montant total de 175 000 \$;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 175 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 249-2013 soit réalisé;

QUE les billets seront signés par le maire et la directrice générale;

QUE les billets seront datés du 9 octobre 2013;

QUE les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2014. 4 700 \$  
2015. 4 900 \$  
2016. 5 100 \$  
2017. 5 100 \$  
2018. 5 400 \$ (à payer en 2018)  
2018. 149 800 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- 5 ans (à compter du 9 octobre 2013), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 249-2013, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Résolution n° 276-2013

Affleck de la Riva - Restaurations au CCVC

Améliorations et correctifs

Paiement de facture de René Gaudet & Fils inc.

**Directive de modification #DIR-15**

Il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la recommandation de la firme Affleck de la Riva architectes concernant le paiement de la facture à être versé à l'entrepreneur René Gaudet et Fils inc., en référence à la directive de modification no DIR-15, soit acceptée. Montant à verser 2 860,00 \$ (plus taxes applicables), et ce, en lien avec les travaux de restauration du centre culturel du Vieux-Collège. (*Réf. au règlement # 199-2010 –Restauration du Centre culturel du Vieux-Collège*)

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**VARIA**

Résolution n° 277-2013

**Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la présente séance soit levée à 19 h.

Josée Favreau, g.m.a.  
Directrice générale

Pierre Beaulieu  
Maire